

The Romanic review
1910

Volume 1
Numéro 2



* 1 1 7 8 9 *

THE ROMANIC REVIEW

VOL. I — APRIL—JUNE, 1910 — No. 2

RICHARD DE NORMANDIE DANS LES CHANSONS DE GESTE

LES CHANSONS de geste célèbrent un personnage qui, de l'aveu de tous, n'est autre que Richard I, petit-fils de Rollon, fils de Guillaume Longue-Epée, duc de Normandie de 943 à 996.

La *Chanson de Roland* le connaît déjà. C'est lui qui commande, dans la bataille contre Baligant, l'*eschiele* des Normands :

3044 Naines li dux et li quens Jozerans
La quinte eschele unt faite de Normans.
Vint milie sunt, ço dient tuit li Franc.
Armes unt beles et bons cevals curanz;
Ja pur murir cil n'erent recreanz;
Suz ciel n'ad gent ki plus poissent en camp;
Richarz li vielz les guierat el camp:
Cil i ferrat de sun espriet trenchant.¹

Il n'est pas compté au nombre des douze pairs dans la *Chanson de Roland*, mais bien dans *Gui de Bourgogne*, dans *Renaut de Montauban*, dans *Fierabras*, etc. Les chansons mêmes qui ne l'admettent pas dans la liste honorée des douze pairs le tiennent du moins pour l'un des principaux barons de Charlemagne, comme il convient au possesseur du beau fief qu'est la Normandie.

Il tient donc un emploi dans presque toutes les chansons de geste. M. Clemens Brix, en une dissertation très méritoire,² a rassemblé les mentions que font de lui les chansons de geste, et a résumé les scènes où il figure; par malheur, si les chansons de geste peuvent

¹ Edition Gröber (*Bibliotheca romanica*); cf. vers 171.

² *Richard I., Herzog von der Normandie in der französischen Literatur* (dissertation de doctorat de l'Université de Münster), 1904.

fournir sur Richard une collection de fiches, on ne saurait tirer de ces fiches une biographie poétique.

En effet, ce haut seigneur n'est, poétiquement, qu'un assez mince personnage. Il se tient avec complaisance à la disposition des poètes, prêt à toutes sortes de besognes. Dans les *Saisnes*, par exemple, il est un des "barons herupés" qui refusent à Charlemagne le tribut; plus tard, réconcilié avec l'empereur, il obtient de lui de commander contre les païens la première "bataille."³ Dans la *Destruction de Rome*, il descend en Italie à la tête d'une armée d'avant-garde. Dans *Fierabras*, dans la *Prise de Pampelune*, il combat vaillamment en Espagne. Dans *Aymeri de Narbonne*,⁴ quand Charlemagne offre la ville de Narbonne à ses compagnons harassés de guerre et que tous refusent tour à tour, l'empereur ne manque pas de l'offrir à Richard de Normandie :

" Venez avant, Richarz de Normendie;
Vous estes dus de molt grant seignorie,
Si estes plains de grant chevalerie:
Tenez Narbone, prenez en la baillie . . ."

et, comme les autres, Richard de Normandie refuse. Pareillement, dans *Renaut de Montauban*,⁵ quand Charlemagne requiert tour à tour ses principaux barons de se charger de conduire l'un des fils Aymon au gibet, il ne manque pas d'en requérir Richard de Normandie :

" Venés avant, Richars de Ruhem la cité;
Vous iestes uns de ceus u plus me sui fiés;
Onques de vo linage ne me vint fausetés:
Or vos covient, amis, que Richart me pandés,"

et, comme les autres, Richard de Normandie refuse. Dans ce même roman de *Renaut de Montauban*, Richard joue plus tard un beau rôle de prisonnier intrépide,⁶ mais il est visible qu'à son défaut le poète en aurait aussi bien chargé un Estout de Langres, ou un Ydelon de Bavière, ou tout autre comparse disponible; et c'est au hasard aussi que le poète du *Couronnement de Louis*⁷ lui a confié un rôle

³ *La Chanson des Saxons*, édition Fr. Michel, tome II, p. 58.

⁴ Edition Demaison, v. 358.

⁵ Edition Michelant, p. 268.

⁶ *Ibid.*, p. 382 ss.

⁷ Edition Langlois, *passim*.

de rebelle. Selon le *Couronnement de Louis*, Richard meurt prisonnier du fils de Charlemagne, à Orléans, dans un sombre cachot; cependant, la *Chanson de Roland* l'avait fait périr bien plus tôt, en Espagne, sous les coups de l'émir Baligant (v. 3471); mais, au dire de la *Chevalerie Ogier*,⁸ il serait mort bien plus tôt encore, en Lombardie, tué par le roi Desiier; ce qui n'empêche pas, s'il faut en croire le roman de *Gormond et Isembard*,⁹ qu'il ait été occis par le roi Gormond, à Cayeux en Vimeu. Ces quatre versions de sa mort, à Orléans, en Espagne, en Lombardie, en Vimeu, sont le symbole de l'insignifiance de sa destinée poétique. Tour à tour bon vassal de Charlemagne et vassal révolté du fils de Charlemagne, le roi Louis,—bon vassal néanmoins, dans *Gormond*, du roi Louis,—et nonobstant vassal révolté, dans *Garin le Lorrain*,¹⁰ de Pépin le Bref, nous dirions que Richard joue dans l'épopée française un rôle incohérent, s'il n'était plus exact de dire qu'il n'y joue aucun rôle réel.

Il n'y est rien, qu'un nom. Mais sur ce nom se pose avec une netteté particulière le problème de la formation des chansons de geste. Comment nos vieux poètes l'ont-ils connu et introduit dans leurs romans?

Léon Gautier fait sans hésiter la réponse habituelle: "Il est permis d'affirmer qu'à l'époque du *Roland* des chants populaires lyriques étaient depuis longtemps consacrés à notre héros."¹¹

Devant cette théorie des "chants populaires lyriques," nous restons parfois désarmés. Par exemple, les romans de chevalerie du XII^e et du XIII^e siècle connaissent un "roi Desiier de Lombardie" ou un "roi Yon de Gascogne": c'est, dit la théorie, que Yon et Desiier ont été de leur vivant chantés en des "ballades," ou en des "cantilènes," ou en des "chants populaires lyriques," voir en des "poèmes épiques," lesquels se sont propagés à travers les siècles. Et si nous osons dire au contraire que ces noms ont pu être tirés par les poètes du XII^e siècle de banals livres latins ou de banales traditions d'église, on nous somme d'en produire des preuves. Comment en produire? Parfois, nous n'en avons d'autres que celles

⁸ Edition Barrois, v. 5409.

⁹ Edition Bayot, v. 134 ss.

¹⁰ Edition P. Paris, tome I, p. 67.

¹¹ A la note du vers 171 de son édition de la *Chanson de Roland*.

que nous tirons de l'extrême invraisemblance de l'hypothèse adverse, et de notre impuissance à nous représenter ce qu'auraient pu être ces illustres "ballades" ou "cantilènes" ou "épopées" du VIII^e ou du IX^e siècle.

Nous serions ici dans le même embarras, si Richard avait comme Desiier vécu au temps de Charlemagne, ou, comme le roi Yon, au temps de Charles Martel. Mais il a vécu bien plus récemment, et l'hypothèse des "cantilènes" ne peut être formée à son sujet sans que sa bizarrerie frappe aussitôt les yeux. Richard de Normandie est mort en 996, près de deux siècles après Charlemagne. Le plus ancien romancier qui a eu la fantaisie de l'introduire dans une chanson de geste écrivait au plus tard cent ans après cette date de 996, puisque Richard est déjà un personnage du *Roland*. Ce premier auteur, faisant de Richard un baron de Charlemagne, a donc commis le même anachronisme que ferait un romancier d'aujourd'hui qui prendrait Napoléon pour l'un des généraux du roi Louis XIII.

Par là, il est visible que ce premier poète n'exploitait pas des "chants populaires lyriques" sur Richard de Normandie: ces chants populaires, à moins qu'on les veuille supposer vides de tout contenu, ne l'auraient-ils pas averti, par quelque circonstance de temps ou de lieu, que Richard ne vivait pas au temps de Charlemagne? Introduire dans l'armée de Roncevaux, à une époque où il n'y avait en France ni Normands ni duché de Normandie, une troupe de Normands commandée par le duc Richard de Normandie, c'est une erreur d'une admirable naïveté; elle ne se conçoit que si elle est le produit d'une ignorance du passé merveilleuse et totale.

En son ignorance un premier auteur a ramassé quelque part le nom de ce personnage historique. Où? Il n'importe guère de le savoir, semble-t-il. En toute région de la France, au XI^e et au XII^e siècle, les livres abondaient qui parlaient de ce Richard, et ces livres avaient des lecteurs: l'un quelconque de ces lecteurs a pu, par un hasard quelconque, communiquer ce nom à l'un quelconque des auteurs de nos chansons de geste.

* * *

Notre recherche pourrait donc prendre fin ici. Mais, ces mêmes auteurs de chansons de geste dont nous venons de constater à quel point ils ignoraient le passé, voici qu'à notre surprise ils savent rapporter de Richard trois traits particuliers, dont aucun n'est banal.

1° Ils l'appellent Richard le Vieux.¹² Pourquoi? *Ricardus vetus, vetulus, senior*,¹³ c'est le surnom que porte notre duc en diverses chroniques normandes, qui le distinguent ainsi de son fils et successeur Richard II († 1027). Ces poètes ignorants ont donc pris le nom de leur Richard à des gens qui, eux, étaient renseignés sur la série des ducs de Normandie et qui distinguaient les deux Richard: *Ricardus antiquior, Ricardus junior*.

2° En un certain passage du roman de *Gui de Bourgogne*,¹⁴ Richard porte un autre surnom:

Après parla Richars, li dus de Normendie:
C'est Richart sans poür, ke de Roen fu sire.

Richard *sans peur*: les historiens normands du XII^e siècle donnent en effet aussi à Richard I ce surnom, qui n'est pas indifférent, comme on le verra bientôt.

3° Dans *Gormond et Isembard*, notre héros apparaît dans la bataille:

140 Eis lur li quens de Normendie,
Celui ki de Ruen fu sire,
Qui de Fescamp fist l'abeïe.

C'est à Fécamp que nous mène aussi une autre chanson de geste, *Gui de Bourgogne*:

Après parla Richars, li dus de Normendie,
Qui de Fescamp fist faire la plus mestre abeïe;
Encor i gist en fiertre en une tor antie.

L'auteur de *Fierabras* sait de plus nous dire sous quel vocable Richard a placé l'abbaye de Fécamp: dans un épisode où les pairs de France, et parmi eux le duc Richard, admirent de riches statues

¹² *Chanson de Roland, Couronnement de Louis*, etc.

¹³ Chez Orderic Vital, chez Robert de Torigny, dans la *Chronique ascendante*, etc. Voyez Brix, ouvrage cité, p. 16, note 4. Cf. Gröber, dans le *Grundriss der romanischen Philologie*, tome II, p. 463, etc.

¹⁴ Vers 73, leçon du manuscrit du Musée britannique, à la page 135 de l'édition Guessard.

d'or de Jupin, d'Apollin, de Tervagant, qui parent une "synagogue" sarrasine, l'un d'eux s'écrie :

3169 " Car pleüst ore a Deu, le roi de maïsté,
 Richarz tenist Jupin a Rouen sa cité,
 S'en feroit le mostier de Sainte Trinité! "¹⁵

Voilà donc que se renouvelle pour Richard de Normandie le même fait singulier que nous offrent si souvent les chansons de geste. Comme pour Ogier, comme pour Guillaume, pour Girard et pour tant d'autres, les auteurs de ces romans, si prodigieusement ignorants de l'histoire vraie de leurs héros, savent pourtant quelles abbayes ils ont fondées ou protégées, et nous conduisent droit à leur tombeau. Ici encore, laissons-nous faire par eux et suivons-les où ils nous mènent.

* * *

Ouvrons les diverses chroniques de Normandie : celle de Wace,¹⁶ celle de Benoît.¹⁷ Elles racontent que le duc Richard avait d'avance fait préparer son cercueil et l'avait fait déposer dans l'abbaye, par lui enrichie, de la Sainte-Trinité à Fécamp. Par son ordre, chaque vendredi, on remplissait ce cercueil de froment et on le distribuait aux pauvres. Richard tomba malade à Bayeux ; quand il sentit sa mort approcher, il se fit porter à Fécamp, dans sa chère abbaye, revêtit une haire, déposa une offrande sur le maître-autel, et reçut la communion et le viatique. On lui demanda quel lieu de l'église il avait choisi pour sa sépulture. Il répondit :¹⁸

" Amis, fait li dus, ne besoigne
 Que cist mien cors, ceste charoigne,
 De pechié plaine et de laidure,
 Gise la enz, n'est pas droiture.
 N'en sui dignes, qui forfaiz toz. . . . "

Et il demanda à être enterré à la porte de l'église, "ou desgout de la goutiere." On fit selon son désir. Mais le lendemain, le comte Raoul, ayant rouvert sa bière, trouva que son corps répandait une

¹⁵ Le poète n'a pas nécessairement confondu en ces vers Rouen et Fécamp ; on peut entendre : "Plût à Dieu que Richard tint Jupin à Rouen, sa cité ; de l'or de cette statue, il élèverait [à Fécamp] le moutier de Sainte-Trinité."

¹⁶ *Roman de Rou*, édition Hugo Andresen, tome II, v. 721 ss.

¹⁷ Benoît, *Chronique des ducs de Normandie*, édition Fr. Michel, v. 26304 ss.

¹⁸ Benoît, v. 26418.

odeur de sainteté. On éleva donc en ce lieu une chapelle, sous l'invocation de saint Thomas, et Richard II y fut à son tour enterré, en 1027. Le père et le fils restèrent là près d'un siècle et demi, et c'est cette tombe qu'ont pu voir nos plus anciens auteurs de chansons de geste. Mais, en 1162, les moines de la Sainte-Trinité voulurent leur donner une sépulture moins humble. L'élévation de leurs corps eut lieu en présence du roi d'Angleterre Henri II, et Wace la raconte en témoin oculaire:¹⁹

Le cors de lui et de sun pere,
Si que jel vi, kar jeo i ere,
Furent de terre relevez
Et triés le maistre autel portez.
La furent portez et la sunt:
Li moigne en grant chierté les unt.

Autour de cette sépulture des légendes se sont formées, et aussi dans les autres églises que Richard avait fondées ou enrichies, à Saint-Ouen de Rouen, à Saint-Wandrille en Caux, à Saint-Michel-du-Péril de la Mer.²⁰

Les unes avaient rapport à sa piété, comme le conte du sacristain de Saint-Ouen, ce fabliau monastique que Wace a rimé avec tant de bonhomie.²¹

D'autres légendes sont propres à expliquer ce surnom que lui donne une chanson de geste, Richard *sans peur*. L'une d'elles raconte son combat, l'épée à la main, la nuit, dans une église, contre un démon qui était entré dans la bière d'un mort exposé là :

Par nuit errout cume par jur,
Unkes de rien nen out poür.
Maint fantosme vit et trova:
Unkes de rien ne s'esfreia . . .
Pur ceo qu'il erroit par nuit tant
Alout la gent de lui disant

¹⁹ Rou, édition H. Andresen, v. 2243.

²⁰ Voyez Wace, *Chronique ascendante*, v. 245 ss.; Rou, v. 207 ss.; le *Roman du Mont-Saint-Michel*, par Guillaume de Saint-Pair, v. 1681 ss., v. 2714 ss., etc.

²¹ Rou, v. 336 ss.

K'autresi cler par nuit veoit
Cum uns autres par jur feseit.²²

C'est par une de ces nuits, où il errait comme en plein jour, que le duc rencontra, dans la forêt de Moulineaux-sur-Seine, la troupe des âmes damnées, la *mesnie Hellequin*, qui s'en allait en Palestine combattre de fantastiques Sarrasins.²³ Richard attend le roi-fantôme, le force à l'emporter avec lui par les airs dans un pan de son manteau :

Adont partirent le dit Richart sans paour, Hellequin et toute sa mesgnie, faisans grant noise et tempeste. Et com vint a heure de mienuit, ledit Richart ouyt sonner une cloche comme a une abbaye et lors demanda ou c'estoit que la cloche sonnoit et en quel pais il estoient. Et le roi lui dist que c'estoient matines qui sonnoient en l'eglise de Sainte Catherine du Mont Sinai. Et le duc Richart sans paour, qui de tout temps avoit accoustumé d'aler a l'eglise, dist au roy qu'il y vouloit aler ouïr matines. Lors le roy dist au duc Richard : "Tenez ce pan de ce drap et ne laissez point que tousjours vous ne soyez dessus et alez a l'eglise prier pour nous, et puis, au retourner, nous vous reviendrons querir."

Mais la plus illustre des légendes auxquelles le nom du duc Richard ait été mêlé est celle qui faisait la richesse et la gloire de l'abbaye de Fécamp, la légende du Précieux Sang. L'abbaye s'enorgueillissait de posséder, enfermées en deux capsules de plomb, le sang qui s'était figé autour des plaies du Sauveur en croix et le couteau dont s'était servi le disciple Nicodème pour recueillir ces parcelles du corps de Dieu.

Or c'est le duc Richard sans peur, selon la tradition de l'abbaye,²⁴

²² *Rou*, v. 275 ss. Cf. la *Chronique ascendante* de Wace, v. 2511 ss., la *Chronique* de Benoît (édition Fr. Michel, tome II, p. 325), etc. C'est sur ces chroniques et principalement sur les récits de Wace que se fonde le roman de chevalerie de *Richard sans peur*, duc de Normandie (du XIV^e siècle, en quatrains monorimes). Voyez sur ce roman, qui finit par entrer dans la librairie de colportage, Leroux de Lincy, *Nouvelle bibliothèque bleue*, Paris, 1842, p. XXV-XXIX, et G. Paris, *La Littérature normande avant l'annexion*, 1899, p. 11.

²³ D'après la *Chronique de Normandie* (fin du XIII^e siècle) ; voyez la *Chronique des ducs de Normandie*, édition Fr. Michel, tome II, p. 336 ss.

²⁴ Représentée par un récit latin qui se lit en plusieurs manuscrits (Musée britannique, fonds Harley 1801; Caius College, à Cambridge, etc.), et qui a été traduit dès le XIII^e siècle en vers français. Ce poème français a été publié par Leroux de Lincy en appendice à son *Etude historique et littéraire sur l'abbaye de Fécamp*, 1840.

qui, par la grâce divine, avait retrouvé les titres d'authenticité de ces reliques. Un jour qu'il se faisait représenter par son chapelain les actes de l'église de Fécamp, occupée à cette époque par des religieuses, il y trouva un document jusqu'alors ignoré, l'histoire du Précieux Sang : on y lisait comment Isaac, neveu de Nicodème, avait enfermé les reliques dans le tronc d'un figuier et l'avait confié aux flots de la mer, et comment la mer l'avait porté au rivage choisi par Dieu ; comment un cerf blanc avait révélé au duc Ansegis le champ du figuier (*Fici campus*), et tous les miracles qui faisaient de ce champ un lieu sacré. Le duc Richard, émerveillé à la lecture de cet acte, appela des ouvriers de toutes parts et fit rechercher les reliques. On fouilla sous l'autel et on les y trouva enfermées dans le tronc du figuier. Richard fit alors élever, à la place de la modeste église bâtie par son père, Guillaume Longue-Épée, un temple magnifique. "Tous les matériaux étant réunis, il ouvrit lui-même la terre pour poser la première pierre du nouvel édifice, et cette pierre se trouva être un fragment de celle sur laquelle, au temps de Guillaume Longue-Épée, un ange avait laissé l'empreinte de son pied." Richard travaillait lui-même avec les ouvriers et enferma le précieux sang dans un pilier proche du maître-autel. Et pour qu'il fût mieux honoré, il remplaça les religieuses par une communauté d'hommes : les religieuses furent transférées à Montivilliers ; Richard établit à Fécamp des chanoines ; son fils, Richard II, y fit venir des bénédictins.

A quelle époque fut rédigée cette histoire ? Sans doute vers 1171, date à laquelle les moines, ayant retrouvé le pilier où Richard avait caché les reliques, les transférèrent sur le maître-autel. Mais il est probable que, bien plus anciennement, on racontait à Fécamp une histoire analogue du Précieux Sang. Vers l'an 1120 déjà, l'archevêque de Dol, Baudri de Bourgueil, ayant visité l'abbaye, écrivait une relation de sa visite, d'où il suffira de détacher ces quelques lignes : "Ce monastère est digne d'être comparé à la Jérusalem céleste. On le nomme la Porte du ciel, le Palais du Seigneur. L'or et l'argent y brillent de toutes parts, et les ornements de soie. On y voit beaucoup de reliques, et l'on y conserve le Précieux Sang de Jésus-Christ, qui fut inhumé par Nicodème, comme le dit saint Jean. Des pèlerins viennent en foule de tous pays vers cette abbaye."

Des pèlerins, et sans doute aussi, à leur suite, des jongleurs. La légende du Précieux Sang de Fécamp rappelle aisément une légende

illustre dans la poésie: celle du Saint-Graal. Ce qui est sûr du moins, c'est que les vieux romanciers du Graal ont remarqué l'analogie et fait le rapprochement: en des vers bien connus,²⁵ un continuateur de Chrétien, au moment de raconter l'aventure du Mont Douloureux, allègue comme son autorité un livre de l'abbaye de Fécamp. Il racontera cette aventure, dit-il,

Si com li contes nos afiche
Qui a Fescans est touz escrits.

* * *

Si les jongleurs ont introduit Richard de Normandie dans les romans carolingiens, c'est qu'ils connaissaient ces légendes, du moins les plus anciennes; c'est qu'ils avaient visité l'abbaye de Fécamp.

C'est une conjecture, dira-t-on. Non, mais un fait. Un document précieux nous apprend que des jongleurs hantaient en effet cette abbaye et qu'ils étaient en relations étroites avec ces bénédictins.

C'est une pièce que Leroux de Lincy (*Essai historique et littéraire sur l'abbaye de Fécamp*, Rouen, 1840, p. 378) a publiée "d'après le Vidimus d'une charte de la fin du XII^e siècle, conservée à Rouen dans les Archives de la Seine-inférieure." Léon Fallue (*Histoire de la ville et de l'abbaye de Fécamp*, Rouen, 1841, p. 485) en a publié la vieille traduction que voici:

Charte de la confrérie de saint Martin des frères jongleurs établie à Fécamp.

A tous les filz de sainte mere Eglise asquieulx ces present escrit vendra, je, Raal, humble abbé de Sainte Trinité de Fescamp salut en vrai salu de tout le monde. A desservir la grace de la divine pitié notre Seigneur, nulle chose tant ne lui plect comme aemplir la lay et les commandemens faire, et que nous soions aussi courchiés et dolens des pechiés et des mesaventures de nos freres comme de nos meïsmes; ne autrement nous ne pourrions aler lassus amont en paradis pour le pechié de la char, qui tant est pesans, se grant carité de fraternité, de devocion, d'oresons, d'omosnes ne nous alege le pechié, et que nous entendons²⁶ que est devocion et²⁷ oreson et omosne. Nous avons recheü avec nous une maniere de gens seculiers, lesquieulx l'en appelle

²⁵ Voyez le livre de Miss Jessie L. Weston, *The Legend of Perceval*, p. 155, et William A. Nitze, dans *Modern Philology*, 1909, vol. VII, p. 153.

²⁶ Corriger: et se nous n'entendons?

²⁷ L'édition Fallue porte *de* et non *et*.

Jongleurs.²⁸ Jaçoit ceu que la vie d'iceulx soit abandonnee a jouer et que elle soit escoulourjable,²⁹ nequedent le fondement de foy qui est fundé en Jhesu Crist fait divers membres³⁰ aerdre a un bon chief. Laquelle chose n'est pas nouvelle ne nouveument trouvee, ainz fu commenchie en temps de bonne memoire Ricart premier, duc de Normendie, et dura tout le temps o segond duc Ricart et emprès mons. Willeme abbé. A icellui temps defailli iceste fraarie,³¹ mès par mauvestié et par avarice qui tousjours refrede et amenise, fut delessie iceste fraarie après la mort du premier roi Henri. Adechertes mons. Henri, de bon[ne] memoire abbé, a icellui temps renouvella iceste fraarie³² et les rechut et concueilli en fraternité par le consentement de tout le chapistre. Adechertes, jeu, Raal, abbé, ne vuil pas que je n'ensuive les escrases et les faiz de si grans gens et de si nobles, [si] m'establi frere d'iceulx freres jongleurs, et leur octroyons plaine parcheüinerie de tous nos bienfais qui seront fais en notre abbeïe, si est assavoir en messes, en vegilles, en jeünes, en aumosnes en oresons, et en toutes choses plaisantes a Dieu, que par carité ardente puissent ovec nous, et nous ovec eux, aparestre devant la fache Jhesu Crist en leeches et exultation o symphonies, o timbres, o vieles, o psalterions, o orgues, o harpes, o fieules plaines de bones odours tenantes en leur mains.³³ Especiaument pour iceulx et pour nos freres,³⁴ en tout temps et chascun jour nous celebrons trois messes, l'une de Saint Esprit que il nous commant au Filx; l'autre de Notre Dame qu'elle deprie pour nous son Filx; la tierche pour les trespasés que eulx aient repos pardurable. Et chascune fois que il y en ara un trespasé des freres, et l'en le nous lerra assavoir, il sera assous premierement en chappitre et en fesmes le servise auxi hautement come de un de nos freres moignes. Et chascun an pour icheux freres nous faisons deux trentieulx,³⁵ l'un après Noel, l'autre emprès Penthecoustes. Ceste fraarie doit estre en ceste maniere tenue que chascun an, au jour de la Saint Martin en esté, s'assembleront les freres jongleurs et tous ceulx que nous avons receüs ovec nous et ferons tous ensemble une sollempnité et sollempnelle prochession, et de chascun d'iceulx l'en cuidra cinq deniers, lesqueulx

²⁸ Voici le texte original: *Inter caritatis nostre sinum in unitate fraternitatis quosdam homines seculares, arti jocularie deditos, volenter et diligenter admisimus.*

²⁹ *Quorum etsi ludicra et lubrica sit vita . . .*

³⁰ *Membra debilia.*

³¹ Le texte latin porte autre chose: *Tempore secundi Ricardi dominique Willelmi abbatis primi perfecta plenius et consummata, ad nostram usque perseveravit etatem. Sed . . .*

³² *Fraternitas.*

³³ *Quatinus caritate juvante et ipsi nobiscum et nos cum illis in leticia et exultatione, in symphonia et choro, in tympano et psalterio, in cordis et organo, in manibus tenentes cytharas et phyalas plenas odoramentorum conspectui summi regis valeamus apparere.*

³⁴ *Specialiter autem tam pro eis quam pro reliquis fratribus nostris . . .*

³⁵ *Duo tricenaria.*

seront en tel maniere departis que les deux pars seront a[s] meseaux de Fescamp, la tierche partie sera au luminaire de nostre eglise, la quinte partie sera a l'euvre d'icelle esglise ovec les lais des mors. Et en l'obbit d'iceulx freres larra chascun qui pourra trois soubx, les povres deux soulx, les très povres douse deniers. Tous ceux qui tendront ceste fraarie, soient jongleurs ou chevaliers ou autres, lerront du leur a l'euvre de la dite eglise. Adechertes de cette fraarie nous establimes mestre et recteur Henri de Gravenchon.³⁶ A tous ceulx qui ceste fraarie tendront et garderont soit pais et joie *in secula seculorum. Amen.*

Ce beau document appelle quelques remarques. Ici, comme dans l'étude de tant d'autres légendes épiques, les jongleurs de geste nous conduisent vers une abbaye; une fois de plus, entrant dans cette abbaye, nous constatons que ces jongleurs sont liés avec ces moines par des rapports réguliers,—mais combien étroits, à Fécamp!

Cette charte est, je crois, le plus ancien document qui atteste la formation d'une confrérie de jongleurs.

L'abbé de qui elle émane est le sixième abbé de Fécamp, Raoul d'Argences, qui régit le monastère de 1188 à 1219. Mais il résulte de ce texte que la confrérie est bien plus ancienne. Les liens de fraternité entre moines et jongleurs s'étaient relâchés ou brisés quelque temps, dit la charte, après la mort du roi Henri I^{er} d'Angleterre (1135); mais l'abbé Henri de Sully (1139-1188) les avait renouées. La confrérie florissait donc à la belle époque des chansons de geste, et, s'il fallait en croire la tradition du monastère, elle remonterait aux premières années de sa fondation, au temps même du duc Richard I. Certes, ce trait doit être légendaire: il ne prouve pas moins que les jongleurs du XII^e siècle croyaient que le bon duc Richard les avait appelés, lui le premier: "mes frères les jongleurs." N'en est-ce pas assez pour expliquer qu'ils l'aient admis dans leurs poèmes et placé au nombre des douze pairs de Charlemagne?

JOSEPH BÉDIER

NEW YORK,
22 décembre 1909

³⁶ Henricum de Grevenum.